En réponse aux tweets de Franck Riester sur la soirée Charlie

M. le ministre, dans un tweet hier après midi, vous avez cru bon vous indigner que la soirée de France Info consacrée à Charlie hebdo et à la liberté d'expression ait été en partie perturbée par la grève des salariés de Radio France. Vous ne semblez pas mesurer l'ironie de cette indignation à géométrie variable. La liberté d'expression ne se découpe pas en tranches. Elle est ou elle n'est pas. En l'occurrence, le droit de grève qu'ont exercé les salariés ce soir-là est un droit d'expression et un droit garanti par la constitution.

Nos camarades de Charlie Hebdo, auxquels la CGT a déjà à maintes reprises exprimé son soutien depuis l'odieux attentat qui les a frappés, sont bien mieux placés que vous pour le comprendre. Ils aprécieront à sa juste valeur l'utilisation indigne que vous en faites.

Vous vous indignez des effets d'une grève dont vous portez vous-même la responsabilité. Depuis plus d'un mois que cette grève contre le plan d'économies imposé à Radio France dure et perturbe les antennes, vous n'avez pas daigné recevoir les salariés de Radio France. Vous les avez systématiquement renvoyés vers leur PDG, Sibyle Veil, qui reste elle-même inflexible sur son plan de 60 millions d'euros d'économies et 300 suppressions de postes, malgré l'opposition d'une large majorité de salariés. Vous vous exonérez des responsabilités du gouvernement dans ce conflit qui découle de coupes budgétaires qui n'ont rien de soutenable, contrairement à ce que vous affirmez.

Une telle surdité, parfaitement conforme à celle du gouvernement face au puissant mouvement contre sa réforme des retraites, auquel les salariés de Radio France prennent également part, rend risibles vos leçons sur la liberté d'expression.

Paris, le 8 janvier 2020